

## COMMUNIQUÉ DE PRESSE DU DON EN CONFIANCE

Mouvement au Comité de la Charte du Don en confiance :

### L'Organisation pour la Prévention de la Cécité ne fait plus partie du Don en confiance

**Le Comité de la Charte du Don en confiance annonce que l'Organisation pour la Prévention de la Cécité a fait connaître sa décision, en date du 27 juin 2016, de renoncer au label "Don en confiance".**

Du fait de cette démission, l'Organisation pour la Prévention de la Cécité ne peut plus faire référence aux règles déontologiques du Don en confiance, ni faire usage de son label dans ses opérations de collecte et de communication.

Jean-Pierre Duprieu, président du Don en confiance, déclare : « Notre label "Don en confiance" témoigne d'un niveau élevé d'exigence et nécessite des efforts constants des organisations pour respecter les obligations de la Charte de déontologie. »

Avec un label de qualité reconnue, soutenu par les pouvoirs publics, le Comité de la Charte du Don en confiance entend poursuivre l'engagement du secteur vers plus d'éthique, plus d'attention au public, plus de transparence pour les donateurs.

**La liste des organisations labellisées par le Don en confiance est en ligne sur :**

<http://www.donenconfiance.org/organisations-labellisees>

#### LE RÔLE DU COMITÉ DE LA CHARTE DU DON EN CONFIANCE

Le Comité de la Charte du Don en confiance, organisme à but non lucratif, exerce depuis plus de 25 ans la mission de contrôle de l'appel public à la générosité. Son action se fonde sur l'élaboration des règles de déontologie, l'agrément des organismes volontaires pour se plier à une discipline collective vis-à-vis des donateurs et le contrôle continu des engagements souscrits. Sa position lui permet de combiner la nécessaire indépendance de jugement avec la proximité des acteurs du mouvement associatif. Les 4 champs du contrôle continu exercé par les contrôleurs du Comité sont le fonctionnement statutaire et la gestion désintéressée ; la rigueur de la gestion ; la qualité de la communication et des actions de collecte de fonds ; et la transparence financière.

Pour voir le contenu détaillé des engagements souscrits par les organisations labellisées ainsi que la liste de celles-ci :

[www.donenconfiance.org](http://www.donenconfiance.org)



#### SERVICE DE PRESSE

CONTACT : Marie-Pierre MEDOUGA-NDJIKESSI

au Comité : 01 53 36 35 02/03 / portable : 06 22 78 71 38 / à l'agence, MP & C : 01 39 72 80 99

[www.mp-c.eu](http://www.mp-c.eu) / [agencerp@orange.fr](mailto:agencerp@orange.fr) / [servicepresse@mp-c.eu](mailto:servicepresse@mp-c.eu)

Twitter : @mapyntonga

Avec le  
soutien de



MINISTÈRE  
DE LA VILLE,  
DE LA JEUNESSE  
ET DES SPORTS